

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 8 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DDCT 2 Subvention (8.000 euros) dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association « Réseau national des maisons des associations ».

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 janvier 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Réseau National des Maisons des Associations » ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique LEVIEUX, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 8.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « Réseau national des maisons des associations » (45321 / 2019_01415) dont le siège social est situé 1018, quartier du Grand Parc - 14200 Hérouville-Saint-Clair, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2018 au 31/12/2020.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre fonctionnel 930, nature 65748, destination 02400040, provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la vie associative, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO